



Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne

Réunion publique du mercredi 10 janvier 2018

LE PORGE

Compte-rendu

I. INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 19 personnes
- Durée : 2h (19h – 21h)
- Objectifs :
 - o Proposer un rappel du projet : contexte, caractéristiques
 - o Restituer les travaux réalisés lors des ateliers territoriaux
 - o Présenter les fuseaux potentiels et le fuseau de moindre impact
 - o Répondre aux questions et échanger avec les participants
- Personnes présentes à la tribune :
 - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation
 - o Pour Rte : Etienne Serres, Marc Chambily et Franck Rouquette
 - o Pour C3E : Dominique Michelland

II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE

PROPOS INTRODUCTIFS

Diane Beucard, animatrice, ouvre la soirée par un mot d'accueil.

Après avoir présenté les intervenants à la tribune, Diane Beucard, animatrice de la soirée, propose à Walter Acchiardi, garant de la concertation préalable nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de rappeler son rôle et son regard sur cette démarche.

Walter Acchiardi, rappelle les deux points clés de sa mission : veiller à la qualité et à la sincérité des informations délivrées mais également favoriser la participation de tous les publics dans la concertation jusqu'à l'enquête publique.

Il évoque sa neutralité et son indépendance, notamment vis à vis du maître d'ouvrage et de l'ensemble des parties prenantes. Il indique que son rôle n'est pas lié au contenu du projet mais à l'écoute du public par sa participation à l'ensemble des réunions publiques et des ateliers. Il établira à l'issue de la phase de concertation préalable prenant fin mi-janvier un bilan de la concertation qui sera rendu public.

Diane Beaucard présente ensuite les différentes interventions de la soirée qui seront ponctuées de deux temps d'échanges avec la salle pour questionner les intervenants :

- Une première séquence retraçant les grandes lignes et les fondamentaux du projet,
- Une deuxième séquence de retours sur les ateliers territoriaux conduits au cours de ces derniers mois,
- Enfin, une dernière séquence illustrée, basée sur de la cartographie pour présenter les différents fuseaux identifiés et le fuseau de moindre impact qui sera proposé au Préfet coordinateur par Rte.

RAPPEL DU PROJET ET DE SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour Rte rappelle le contexte du projet, sa justification économique, sa consistance technique, son coût et la répartition de ce dernier.

Franck Rouquette, membre de l'équipe technique Rte expose les principales caractéristiques terrestres et maritimes du projet à partir de schémas et de photographies (station de conversion, liaisons souterraine et sous-marine, atterrissage, servitudes, ...).

LES GRANDES ETAPES ET LA CONCERTATION PREALABLE

Etienne Serres revient d'abord sur le calendrier du projet et ses grandes étapes :

- La concertation préalable est déployée depuis le 4 octobre 2017 après la validation de l'aire d'étude par M. le Préfet de Gironde. Menée sous l'égide de M. Acchiardi, garant de la concertation nommé par la CNDP, elle s'achèvera le 18 janvier 2018. Au-delà et jusqu'au 13 mars 2018, la concertation dite « Fontaine » (avec les grands acteurs institutionnels du territoire) se poursuit sous l'égide du préfet coordinateur, date de validation par le Préfet du Fuseau de Moindre Impact (FMI) avant transmission au Ministre en charge de l'Energie, Monsieur Hulot, pour validation finale.
- Après validation du fuseau de moindre impact, une étude d'impact d'une durée de 1 an sera lancée. A l'issue, Rte déposera une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui donnera lieu à l'ouverture d'une enquête publique fin 2019.
- Les autorisations nécessaires seront demandées en 2020. Les travaux sont prévus sur 2022-2024 pour une mise en conduite en 2025.

Dans un second temps, il présente l'aire d'étude pour la partie terrestre et la partie maritime. Il décrit la méthodologie qui a permis de délimiter cette aire d'étude. Il présente les étapes pour parvenir à la définition et à la proposition du Fuseau de Moindre Impact (FMI).

Enfin, Etienne Serres présente le dispositif de concertation préalable mené dans le cadre du projet et rappelle son calendrier :

- une phase d'information avec un cycle de réunions publiques et de permanences, le site internet du projet (3 500 visites au 15/12/2018), le journal du projet (2 numéros), ...
- une phase de participation du public (habitants, usagers et élus)
 - o via une plateforme de concertation (31 contributions),
 - o au cours d'ateliers territoriaux (204 participants) afin de travailler avec Rte à la définition du fuseau et de ses déclinaisons.
- une phase de restitution, avec 3 réunions publiques et 5 permanences pour partager les résultats des travaux menés au cours de la concertation préalable et présenter le Fuseau de Moindre Impact (FMI) qui sera proposé au Préfet puis au Ministre.

Etienne Serres indique que les contributions déposées sur la plateforme de concertation ont permis aux équipes Rte de compléter l'information autour du projet et d'en préciser certains points tels que les bien-fondés du projet, les enjeux de renforcement de l'interconnexion entre la France et l'Espagne, l'évaluation coûts/bénéfices du projet ou encore la justification économique sur laquelle se base la Commission de régulation de l'Energie.

ZOOM SUR ... LES ATELIERS TERRITORIAUX

Pour l'organisation des ateliers territoriaux, 6 unités géographiques ont été identifiées, considérant leur homogénéité sur les volets environnement et activités humaines. Ils ont accueilli 204 participants au cours des 12 rencontres.

L'objectif des ateliers territoriaux était de travailler collectivement autour des grands principes qui guident le projet et à respecter pour être le moins impactant vis-à-vis de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Ainsi, 5 grands principes à prendre en compte dans l'élaboration des fuseaux ont été confirmés et complétés.

- éviter prioritairement les centre-bourgs et les zones d'habitat
- éviter d'impacter la forêt
- éviter la vigne en général, y compris les parcelles AOC non plantées
- éviter les routes à forte fréquentation
- privilégier les infrastructures et emprises existantes (pistes, pare-feu, routes, layons de lignes électriques, pistes cyclables...)

Des points d'attention ont également été identifiés et correspondent aux spécificités de chaque secteur traversé. Ils nécessiteront une vigilance

particulière au travers d'études complémentaires de la part de Rte, ainsi qu'un retour vers le public dans le cadre du continuum de la concertation.

L'ensemble de ces éléments sont également présentés dans le journal du projet n°2 ainsi que les comptes-rendus d'ateliers, disponibles sur le site internet du projet.

LE FUSEAU ET SES DECLINAISONS

Marc Chambily et Dominique Michelland présentent l'analyse comparative des fuseaux possibles, faisant ainsi apparaître le fuseau de moindre impact qui sera proposé.

Marc Chambily présente la méthodologie utilisée et précise quelques éléments de bonne compréhension.



La largeur des fuseaux représentés peut varier : étroit lorsqu'il suit le linéaire d'une infrastructure existante (routes, chemins, pistes forestières, ...) et élargi lorsqu'il se situe dans des secteurs à l'intérieur desquels il existe plusieurs possibilités de passage équivalentes nécessitant d'autres investigations (inventaires faunistiques et floristiques, approfondissements techniques, études géotechniques).

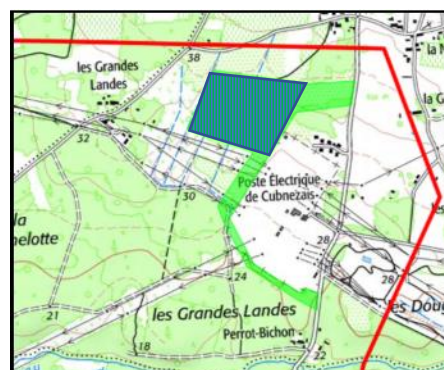
Dominique Michelland précise que l'analyse comparative des fuseaux se base sur plusieurs paramètres :

- Le milieu physique (carrières, eaux superficielles, souterraines, zones humides, ...)
- Le milieu naturel (faune, flore, écosystèmes, axes de déplacement)
- Le milieu humain (habitat, urbanisme, l'agriculture, la viticulture)
- Le paysage, patrimoine et loisirs (monuments historiques, sites archéologiques, pistes cyclables etc.)
- La faisabilité technique (critères techniques du réseau)
- Le respect des principes issus des ateliers

La station de conversion

L'emplacement de moindre impact proposé s'étend sur 10 ha de landes sur la commune de Cubnezais. Une surface deux fois plus importante que nécessaire a été définie pour permettre les meilleures conditions de réduction des impacts mais aussi d'intégration des équipements et de leur accès.

-  Emplacement station de conversion
-  Zone pour création de l'accès



Le fuseau terrestre

La restitution présentée en réunion publique s'appuie sur une cartographie des fuseaux et une analyse comparative de leurs impacts (codage couleur du moins impactant en vert au plus impactant en orange).

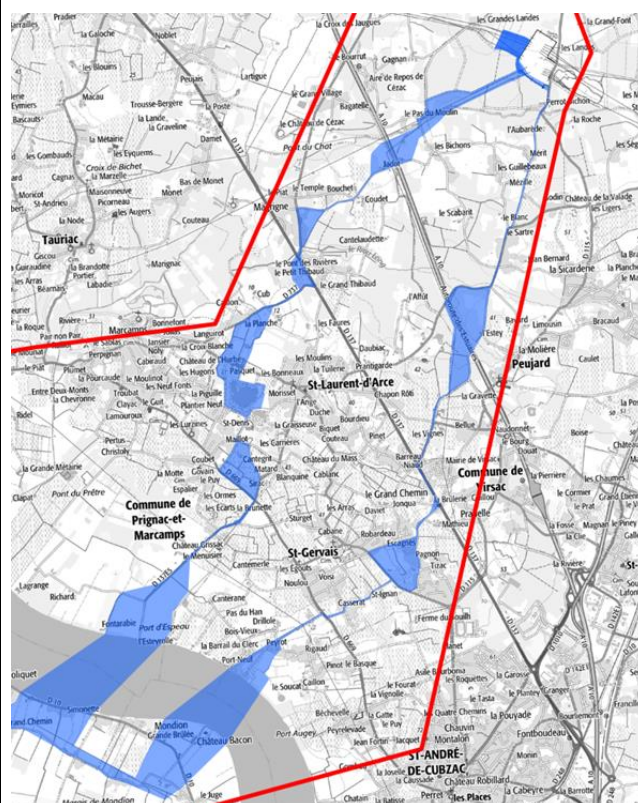
Selon les secteurs, une ou plusieurs variantes de fuseaux ont pu être envisagées:

- 2 fuseaux entre le poste de Cubnezais et la presqu'île d'Ambès
- 1 fuseau unique entre Ambès et Ségonnes (St Aubin Médoc)
- 3 fuseaux distincts pour rejoindre les atterrages sur la côte médocaine.

➤ « Rive droite de la Dordogne / Presqu'île d'Ambès »

Les déclinaisons du fuseau de moindre impact

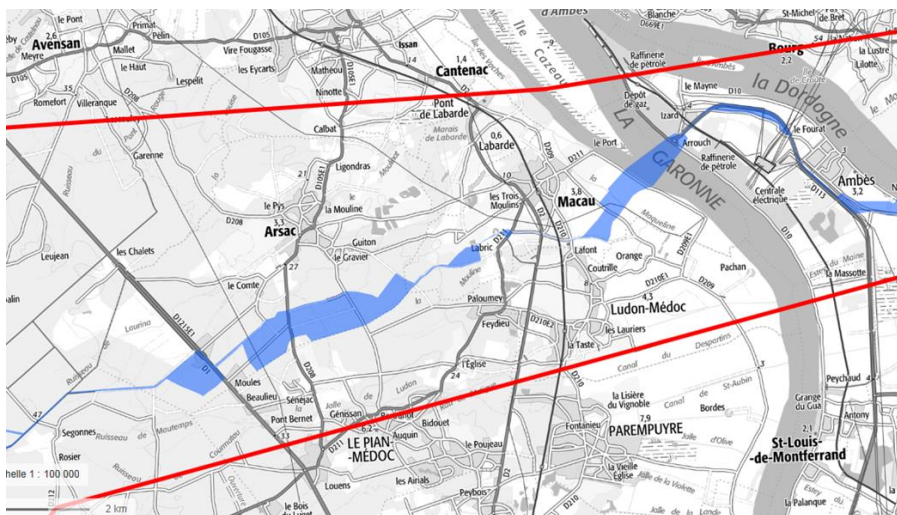
	Fuseau Ouest	Fuseau Est
Milieu physique	Moins de ruisseaux et de zones humides qu'en fuseau Est	Traversée de ruisseaux et de zones humides
Milieu naturel	Zones Natura 2000 et ZNIEFF	
Milieu humain		Habitat routes fréquentées
Paysage, patrimoine, loisirs		
Contrainte technique		Encombrement domaine public
Principes issus des ateliers		Zones d'habitat dense et de routes fréquentées



➤ « **Presqu'île d'Ambès / Ségonnes** »

Le fuseau de moindre impact proposé

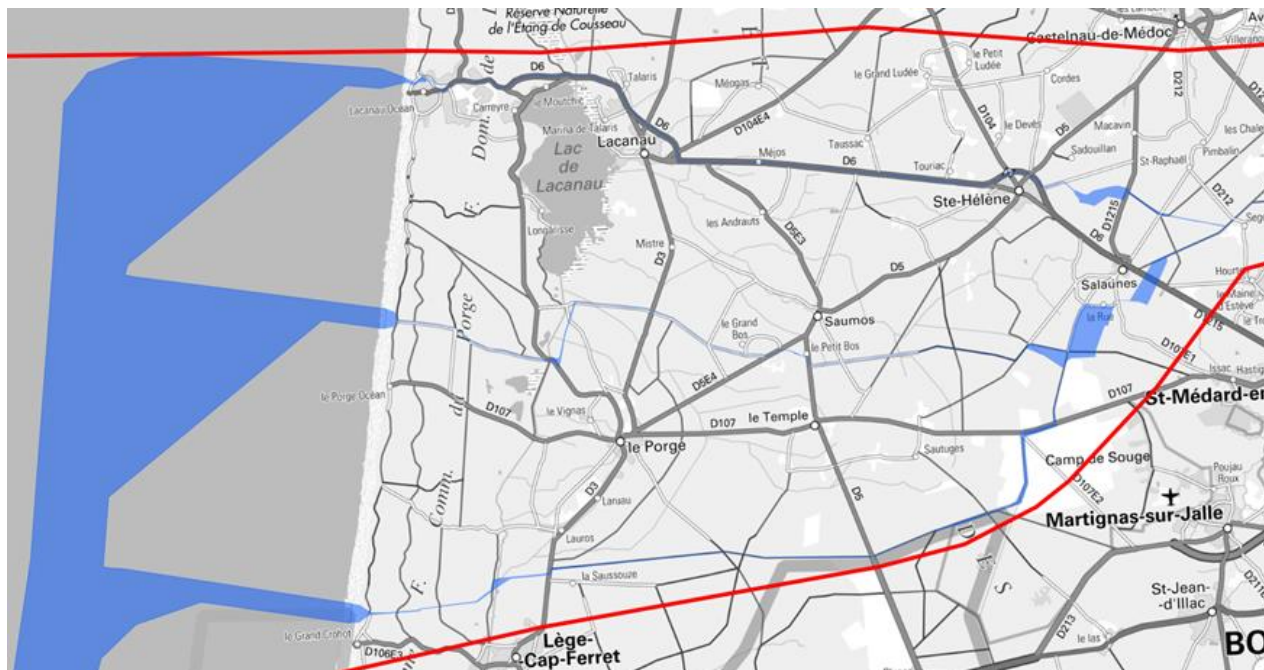
	Fuseau
Milieu physique	
Milieu naturel	ZNIEFF de type I
Milieu humain	D113, AOC
Paysage, Patrimoine, loisirs	
Contrainte technique	
Principes issus des ateliers	Route fréquentée (D113) Parcelles AOC non plantées



➤ « **Plateau landais et point d'atterrage** »

Les déclinaisons du fuseau de moindre impact

	Atterrage à Lacanau	Atterrage à la Cantine Nord	Atterrage au Petit Crohot
Milieu Physique	Traversée de cours d'eau, risque d'érosion côtière		Relief de l'arrière dune
Milieu Naturel	Traversée d'un site Natura 2000 terrestre, proximité du site Natura 2000 en mer	Proximité du site Natura 2000 terrestre, secteur dunaire	Secteur dunaire, Accès de l'arrière dune Natura 2000, Proximité du PNMB
Milieu Humain	Circulation sur la RD 6, Secteur d'habitat groupé en zone urbaine		Pratique de la pêche professionnelle en mer plus importante
Paysage, Patrimoine, loisirs	Station balnéaire (tourisme)		Proximité et accès de la plage Grand Crohot
Contrainte technique			Accès au chantier et contrainte du relief dans l'arrière dune
Principes issus des ateliers	Zone d'habitat dense, routes fréquentées		



Pour la partie terrestre, le **fuseau Lacanau** a des incidences importantes sur les conditions de circulation sur la RD6 qui est suivie entre l'est de Sainte-Hélène et Lacanau-Océan soit sur environ 30 km (trafic moyen journalier annuel de l'ordre de 6 000 véh/j). Il affecte également, en phase chantier, le cadre de vie de la station balnéaire de Lacanau-Océan. Pour sa partie littorale et marine, ce fuseau traverse un site touristique important (plage, sports de glisse...) et est proche du site Natura 2000 en mer « *Portion du littoral sableux de la côte aquitaine* ».

Le **fuseau la Cantine nord**, pour sa partie terrestre ne présente pas d'impact marqué sur l'environnement : il évite les zones densément habitées et les routes fréquentées et minimise les incidences sur les cours d'eau et les milieux naturels. C'est aussi celui qui traverse sur le plus faible linéaire les zones humides. Pour la partie marine, ce fuseau reste à l'écart des sites protégés et des sites touristiques.

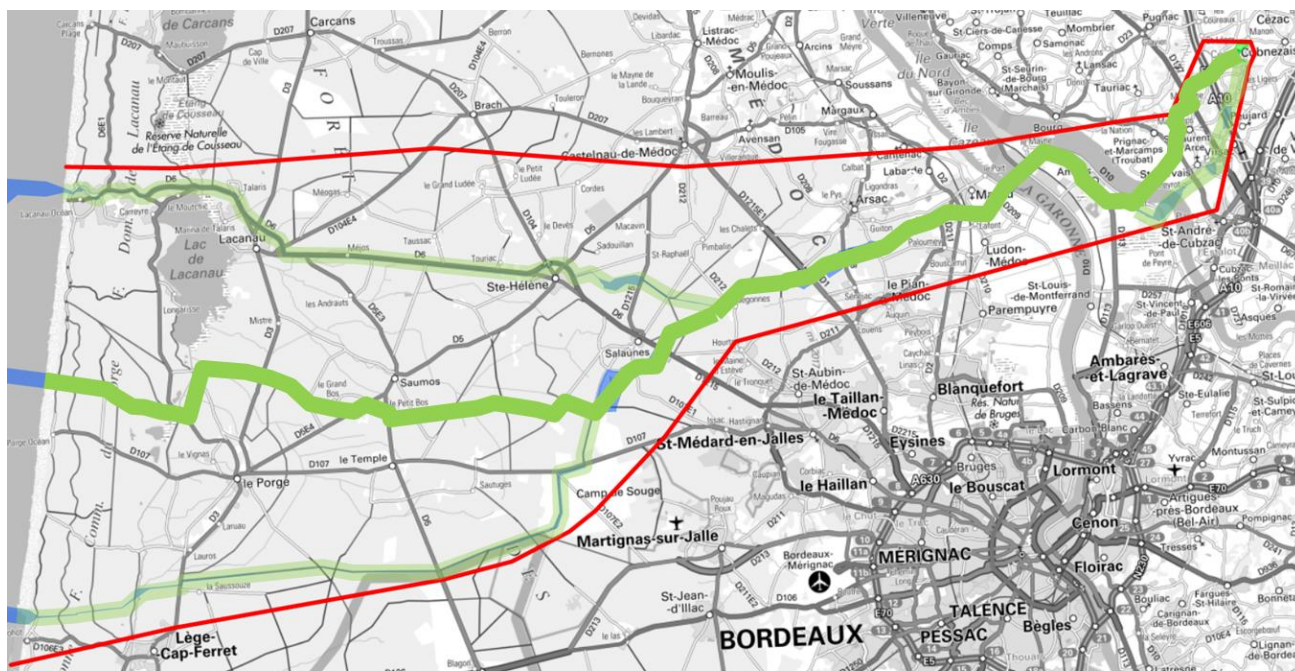
Pour la partie terrestre le **fuseau le Petit Crohot** est celui qui a le plus d'incidences sur le réseau hydrographique, notamment parce qu'il suit sur près de 20 km un canal classé comme cours d'eau. Entre le canal des Etangs et le littoral il traverse la forêt en suivant une piste non stabilisée qui monte sur les dunes. Des accès devront être créés pour le chantier. Il en découle des risques d'impacts notamment pour les bois et le milieu naturel (site Natura 2000). Pour sa partie marine, il longe la limite nord du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et traverse une zone où l'activité de pêche est forte à proximité du bassin d'Arcachon.

Les 3 fuseaux présentent les mêmes impacts techniques pour la partie marine ; ce sont les impacts sur les zones naturelles et le milieu humain (activités, accès routiers) littorales qui déterminent la différence entre les fuseaux.

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne
 Compte-Rendu de la réunion publique du 10 janvier 2018 au Porge

Au vu de cette analyse, c'est le fuseau la Cantine Nord qui est proposé comme fuseau de moindre impact.

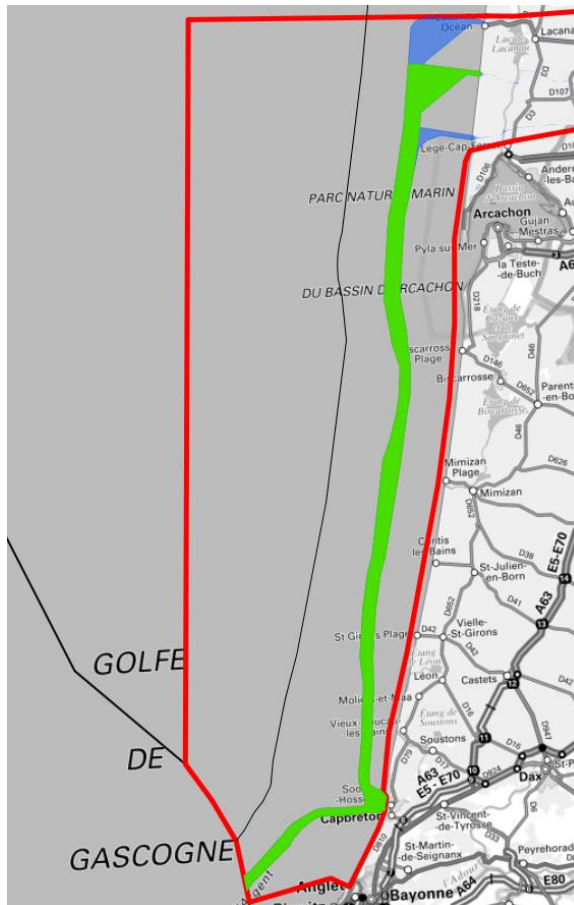
Le fuseau terrestre de moindre impact proposé



Le fuseau maritime

Le fuseau de moindre impact proposé

	Fuseau
Milieu physique	Gouf de Capbreton Zones de roche
Milieu naturel	
Milieu humain	Dérangement temporaire de la pêche Exercices militaires
Paysage, Patrimoine, loisirs	Incidences temporaires pendant les travaux
Contrainte technique	Évitement des forts mouvements sédimentaires Passage du canyon



LE CONTINUUM DE LA CONCERTATION

Etienne Serres rappelle la clôture de la concertation préalable le 18 janvier 2018 et présente l'ouverture d'une nouvelle phase appelée « continuum de la concertation » qui maintient les objectifs d'association du public au projet en continu :

- L'information :
 - o Le journal du projet
 - o Le site internet du projet
 - o Un projet de sensibilisation des scolaires en partenariat avec Cap Sciences (Bordeaux)
 - o Des réunions publiques de suivi pour échanger sur l'avancement du projet et des études par secteur sur une base semestrielle. Quatre secteurs sont identifiés : Cubnezais, Rive droite de la Dordogne et presqu'île d'Ambès, Médoc, Zone maritime.
- L'implication des acteurs
 - o Des ateliers territoriaux : Des groupes de travail seront proposés autant que de besoin. A minima, un groupe de travail sera constitué à Cubnezais pour traiter des points d'attention soulevés lors des ateliers de Cubnezais concernant la station de conversion :
 - Limiter le bruit généré
 - Intégrer la station sur les plans architectural et paysager
 - Étudier l'accès au chantier
 - Prendre en compte une dévalorisation immobilière le cas échéant
 - o Pour les activités de pêche, d'agriculture et de sylviculture, un travail avec les professionnels du secteur sur les spécifications techniques liées à leurs activités.
 - o Une adresse mail dédiée pour continuer à questionner le projet et l'équipe Rte

Etienne Serres propose aux participants de venir se renseigner en fin de réunion auprès des intervenants sur des points précis de cartographie ou des questions complémentaires.

Pour rencontrer l'équipe Rte, des permanences ont lieu :

- A Macau le jeudi 11 janvier au matin
- Au Porge le jeudi 11 janvier après-midi

III. LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Echanges avec la salle – Première partie

Je reviens sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur la profondeur des câbles. Donc j'ai pu faire un petit sondage au niveau des professionnels de la forêt : la profondeur de pose à 1 mètre risque de poser problème. Est-ce que vous avez du recul par rapport à cette problématique ? Est-ce que des études ont été faites à ce sujet ?

Nous n'avons pas commencé les études dites de détail, donc il n'existe pas d'études sur ce sujet. Nous ne pourrions réaliser ce type d'étude que sur le fuseau qui aura été validé par le Ministre. Il faut donc attendre après le mois de mars. Notre objectif de mars à septembre au cours des études de détail sera justement d'identifier en particulier les réseaux dans les sous-sols pour pouvoir positionner au mieux notre ouvrage. Notre objectif, en lien avec la profession, est de nous assurer que l'on ne va pas induire de contraintes pour l'exploitation de la forêt.

Pour compléter, nous avons déjà installé des ouvrages souterrains soit sur des pistes forestières, soit sur des routes. A chaque fois nous avons travaillé avec la profession sur les problématiques de franchissement d'obstacles, de fossés etc. C'est donc un travail de partenariat que nous avons l'habitude de conduire.

Bonsoir, je suis Madame Fromm, j'habite à Saumos et je viens en tant que riveraine du projet puisque notre maison se situe le long de la piste forestière numéro 6, en bordure de piste forestière où il y a un groupe de 4 ou 5 maisons. Donc j'ai bien compris que c'était du courant continu et qu'à priori il n'y avait pas de champ électro-magnétique donc pas de problème vis-à-vis de la santé par contre, quid de la dévalorisation de ma maison. Nous, demain si nous voulons vendre notre maison, quand nous allons dire aux gens qu'il y a une ligne très haute tension qui passe à côté, je pense qu'il va y avoir un souci.

Concernant la question sur la dévalorisation immobilière, RTE a de nombreuses liaisons électriques souterraines pour lesquelles aucune problématique de ce type n'a été signalée, nous n'y avons jamais été confronté. Nous avons des dispositifs uniquement pour des liaisons aériennes, où nous parlons du préjudice visuel généré par la ligne aérienne mais il ne s'applique pas aux liaisons souterraines.

Concernant les champs électro-magnétiques, d'une part, il n'y a pas de champ électrique car il reste confiné dans le câble. En revanche, il y a un champ magnétique, le journal #1 du projet explique de manière précise à quoi correspond le champ magnétique généré. Le champ magnétique d'une liaison à courant continu est du même type que le champ magnétique terrestre. La liaison que nous avons mise en service, côté Catalan, a fait l'objet de simulations puis de mesures du champ magnétique après sa mise en service. A 1 m du sol à l'aplomb de la liaison, nous ne dépassons pas 150 μT (soit 3 fois la valeur du champ magnétique terrestre, 50 μT). Mais le champ magnétique décroît ensuite proportionnellement au « carré de la distance » à la liaison. En pratique, cela veut dire que si vous vous en éloignez de 2 mètres de la liaison, vous divisez le champ par 4, puis à 4 mètres par 16. Il devient donc rapidement imperceptible par rapport au champ magnétique terrestre (50 μT).

Il y a des études au niveau médical par rapport à ces liaisons ? Que peuvent-elles générer sur la santé ?

A priori, il n'existe pas, en France, d'études sur le courant continu. Néanmoins, il y a une recommandation européenne sur la valeur maximale d'exposition permanente. Elle est de 40 000 μT . La valeur du champ magnétique de 150 μT à l'aplomb de l'ouvrage est donc bien en-dessous.

Nous parlons quand même d'Alzheimer...

Le champ magnétique statique est imperceptible si vous n'habitez pas au-dessus. Or il est impossible d'habiter au-dessus d'une liaison à cause de la servitude. Donc chez vous, vous serez exposés au champ magnétique terrestre, ni plus, ni moins.

Nous parlons de la vigne mais la forêt depuis quelques années, enfin surtout depuis la tempête, évolue très vite, génétiquement notamment. Il y a une forte pression sur la forêt. Les sylviculteurs, nous sommes tous sujets à produire et à évoluer. Pour le projet du câble qui va passer sur une partie de chez moi, je vais sûrement avoir des fossés à creuser pour assainir mes parcelles. Or les fossés ne feront pas 1 mètre, ils seront plus profonds. Alors comment allons-nous pouvoir creuser nos fossés ? Et puis pour les pistes des DFCI se sont des pistes pour beaucoup privées, donc il va falloir penser à indemniser aussi.

Pour revenir sur les fossés, s'il y a des projets qui sont à prendre en compte, nous pourrions ponctuellement passer en profondeur. Comme nous avons déjà pu le faire avec les fossés existants à traverser.

Si je vous demandais d'enterrer à 2 mètres / 2 mètres 50, c'est possible ?

Oui c'est une problématique à laquelle nous pourrions réfléchir ensemble. Toutefois, nous ne pouvons pas faire passer la liaison à 2 mètres de profondeur sur l'ensemble du linéaire d'ouvrage. Mais ponctuellement ce sera possible.

S'il y a des projets de création de fossés alors, dans le cadre de nos travaux, ils pourront être pris en compte dans l'étude d'impact et de détail.

Concernant l'utilisation du terrain, quand nous passons dans le domaine privé, il y a une convention avec une indemnisation. Nous travaillons déjà avec la chambre d'agriculture et les syndicats professionnels pour établir des barèmes d'indemnisation suivant la nature des terrains (forêts, cultures, vignes etc.). Il faudra travailler ensemble pour adapter et faire évoluer, le cas échéant, les barèmes existants en fonction des spécificités des secteurs traversés.

Echanges avec la salle – Deuxième partie

Quelle est la distance minimale entre le câble et une habitation ?

La bande de servitude interdit de planter des arbres et/ ou de construire donc nous pouvons considérer qu'une construction pourrait se trouver à plus de 2 mètres.

Là par rapport aux habitations existantes il y aura à peu près moins de 10 m. La piste forestière ne fait pas 7 mètres, après il y a un canal et après ce sont nos terrains, nous sommes juste à côté.

Donc vous aurez au moins la distance entre la piste et votre habitation. Il faudra le regarder au cas par cas par rapport aux cartes en fin de séance si vous voulez.

Si je décide de vendre ma maison et que je n'informe pas les acquéreurs de la liaison souterraine, s'ils se rendent compte des travaux, est-ce que je suis préjudiciable devant la loi ?

Si la vente a lieu avant les travaux, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prévue pour 2019 leur permettra d'être informés sinon, à notre connaissance, vous n'avez pas personnellement d'obligation.

Pour information des villes comme Bordeaux, Paris ou Toulouse sont traversées par des liaisons souterraines de 225 000 volts.

Bonsoir André Prouvoveur, d'abord deux renseignements le premier qui ne vous regarde pas mais qui existe quand même ; si Saumos n'existait pas, il y aurait la moitié de la Gironde qui mourrait de soif sans le champ captant. Deuxième renseignement ; si Saumos n'existait pas, il y aurait de gros problèmes d'électricité en Europe, d'après ce que j'ai compris.

Alors maintenant mes questions, pour être un peu plus optimiste. Parce qu'il y en a qui s'inquiète quand même. Qu'est-ce qu'on sait éviter puisque vous passez en souterrain : 7 mètres de large en réel et puis 1 mètre dans le sol. Qu'est-ce que l'on sait éviter parce que si vous aviez eu à passer en aérien, quel l'impact cela aurait représenter pour passer la même capacité électrique ?

Cela aurait nécessité une ligne aérienne double de 400 000 Volts. Cela représente des pylônes de 50 mètres de hauteur en moyenne et un déboisement de l'ordre de 70 mètres de large.

En gros, cela multiplierait par 10 la gêne ?

Oui car s'ajoute à cela que nous ne pourrions pas suivre les pistes forestières comme envisagé dans le cadre de liaison souterraine, ce serait donc une ligne droite déboisée.

Donc cela représente à priori moins de gêne. Ça fait positiver cette affaire-là. Deuxième chose, quelle est la durée de vie de votre câble ?

Aujourd'hui nous construisons un ouvrage pour au moins 40 ans. Et nous avons par retour d'expérience des câbles qui sont dans Paris depuis plus longtemps sans problème particulier.

Dans 40 ans, si le câble est obsolète comment faites-vous pour désinstaller le système ?

Comme les câbles sont dans des fourreaux, il suffira d'aller au niveau de chaque chambre de jonction, de les découvrir, de couper le câble à ces endroits et de retirer le câble. Pour l'ouvrage de génie civil en béton, une étude d'impact permettra de savoir s'il vaut mieux les enlever ou non, suivant les impacts des travaux de dépose.

Et il n'y aura pas de béton sur les chambres de jonction ?

Non c'est un ouvrage maçonné dans lequel nous réalisons la jonction, nous le remplissons de sable, nous mettons un couvercle et recouvrons avec de la terre naturelle. La liaison est souterraine et invisible, de Cubnezais jusqu'à Gatika.

Nous pouvons imaginer que dans 40 ans vous changiez les câbles, mais comment ?

C'est effectivement le cas à Paris où une technologie adaptée aux années 50 a été remplacée pour augmenter les capacités de l'ouvrage. Dans ce cas, l'ouvrage béton existant a été réutilisé pour remplacer le câble.

Vous avez dit que le projet pourrait ne pas se faire en fonction des financements européens. Quel est le pourcentage de probabilité qu'il ne se fasse pas ?

A ce stade du projet nous ne pouvons pas encore savoir mais nous devrions avoir des informations en février ou en mars sur le montant de la subvention européenne.